

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley tenue à la salle municipale de Saint-Honoré-de-Shenley sise au 499, rue Principale, **mardi 28 août 2018 à 19h30**

Sont présents à cette séance :

Maire Monsieur Dany Quirion
Siège no 1 Monsieur Stéphane Quirion
Siège no 3 Monsieur Alain Carrier
Siège no 4 Monsieur Shawn Marier
Siège no 5 Monsieur Alain Poulin
Siège no 6 Monsieur Charles Bolduc

Est absent :

Siège no 2 Madame Karine Champagne

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, Monsieur Dany Quirion.

Monsieur Serge Vallée, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire d'assemblée.

Ordre du jour de la rencontre

- 14-Ouverture de la séance
- 15-Adoption de l'ordre du jour
- 16-Suppression des comptes clients non utilisés
- 17-Frais d'administration (défaut)
- 18-Achat pour l'affichage extérieur et intérieur pour le Centre multifonctionnel
- 19-Achat d'une scène mobile pour le Centre multifonctionnel
- 20-Ponceau rang Grand Shenley situé AU LOT 5 059 820
- 21-Utilisation de 10 000 \$ de la gravière pour le creusage de fossé
- 22-Directive de paiement # 6 pour le Centre multifonctionnel
- 23-Adoption du règlement 169-2018
- 24-Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
- 25-Offre de service pour le déneigement du village
- 26-Lecture du contrat du directeur général
- 27-Demande d'autorisation
- 28-Période de questions
- 29-Fin de la rencontre

14- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Dany Quirion, maire, constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil.

15- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2018-08-314 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour.

16- SUPPRESSION DES COMPTES CLIENTS NON-UTILISÉS

2018-08-315 **Considérant** qu'il y a dans le des comptes clients qui ne sont plus utilisés dans le système comptable (CIM) ;

Considérant que l'élimination des comptes clients non utilisée allégera le système comptable et en facilitera son usage ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Shawn Marier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'élimination des comptes clients non-utilités dans le système comptable.

17- FRAIS D'ADMINISTRATION POUR PAIEMENT EN DÉFAUT

2018-08-316 **Considérant** que l'administration de la Municipalité est confrontée à des défauts de paiement concernant des sommes dû à la Municipalité ;

Considérant que la municipalité veut émettre une pénalité de 10,00 \$ lorsqu'il y a défaut de paiement ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil légifère qu'un montant de 10,00 \$ pour les frais d'administration, soit appliqué lorsqu'il y a défaut de paiement.

18- ACHAT POUR L'AFFICHAGE EXTÉRIEUR ET INTÉRIEUR POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-08-317 **Considérant** que la construction du Centre multifonctionnel est à l'étape de l'affichage ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture a faite faire des soumissions à cet effet ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et cultures recommande la firme Enseigne Bouffard pour la réalisation des enseignes, et ce, pour un montant de 3 786,85 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour ;

Que le conseil accepte la soumission de la firme Enseignes Bouffard pour la réalisation des enseignes du Centre multifonctionnel pour un montant de 3 786,85 \$ plus taxes.

19- ACHAT D'UNE SCÈNE MOBILE POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-08-318 **Considérant** que le conseil veut acquérir une scène mobile pour le Centre multifonctionnel ou autres activités ;

Considérant la responsable des sports, loisirs et culture à faite faire des soumissions à cet effet ;

Considérant que la responsable des sports, loisirs et cultures recommande la firme Style Musique pour la fourniture d'une scène mobile, et ce, au montant de 7 067,39 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise l'achat d'une scène mobile au montant de 7 067,39 \$ plus taxes chez la firme Style Musique.

20- PONCEAU RANG GRAND SHENLEY SITUÉ AU LOT 5 059 830

2018-08-319 **Considérant** les travaux de réfection de la chaussée et des fossés dans le Grand Shenley ;

Considérant que des ponceaux doivent être changés chez le résident du lot 5 059 830 ;

Considérant que le résident veut effectuer les travaux d'installation des ponceaux ;

Considérant que le résident a besoin de 4 ponceaux, mais veut que la Municipalité participe à l'achat de ceux-ci ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise la Municipalité à défrayer les frais pour trois ponceaux au montant de 882,00 \$ plus taxes.

21- UTILISATION DE 10 000 \$ DE LA GRAVIÈRE POUR LE CREUSAGE DE FOSSÉ

2018-08-320 **Considérant** qui y a des sommes disponibles dans l'enveloppe budgétaire des redevances de la gravière pour des travaux de voirie ;

Considérant que les membres de conseil veulent utiliser un montant de 10 000 \$ des redevances de la gravière pour du creusage de fossé ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise une ponction de 10 000 \$ dans l'enveloppe budgétaire des redevances de la gravière pour effectuer du creusage de fossé.

22- DIRECTIVE DE PAIEMENT # 6 POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

2018-08-321 **Considérant** les travaux exécuter par la firme Construction R. Bélanger inc. pour la construction du Centre multifonctionnel ;

Considérant que la firme Construction R. Bélanger inc. demande le paiement pour les travaux réalisés durant la période du 1^{er} juillet 2018 au 31 juillet 2018 qui correspond au certificat de paiement #6 ;

Considérant que la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques, charger du projet, recommande, après analyse, d'effectuer le paiement au montant de 114 652,48 \$ plus taxes ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le paiement de 114 652,48 \$ plus taxes pour défrayer les coûts de la demande de paiement #6 recommandé par la firme les Architectes Odette Roy et Isabelle Jacques concernant la construction du Centre multifonctionnel.

23- ADOPTION DU RÈGLEMENT 169-2018

2018-08-322 **Considérant** que l'avis de motion du règlement 169-2018 a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2018 ;

Considérant qu'un projet de règlement a dûment été déposé lors de la séance du conseil tenue le 14 août 2018 ;

Considérant que les membres du conseil ont tous eu une copie du règlement 169-2018 et ont pu émettre leur opinion à cet effet ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Shawn Marier et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil adopte le règlement numéro 169-2018 intitulé Règlement modifiant différents règlements d'emprunt antérieurement adoptés par la municipalité aux fins d'actualiser le bassin de taxation (secteurs desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout).

24- PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC

2018-08-323 **Considérant** que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Considérant que la Municipalité a terminé l'ensemble des travaux énumérés dans la programmation de la TECQ 2014 / 2018 ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toutes responsabilités quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018 ;

Que la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

Que la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28,00 \$ par habitant par année, soit un total de 140,00 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme (2014 à 2018 inclusivement) ;

Que la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

25- OFFRE DE SERVICE POUR LE DÉNEIGEMENT DU VILLAGE

2018-08-324

Considérant que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley veut poursuivre, en régie externe, le déneigement des rues du village ;

Considérant que l'entrepreneur, monsieur Dany Champagne, a déposé une offre de service à la Municipalité pour effectuer le déneigement des rues du village pour un montant de 24 900,00 \$ taxes incluses ;

Considérant que les membres du conseil municipal sont satisfaits du travail de déneigement fait par monsieur Dany Champagne au cours des dernières années ;

En conséquence il est proposé par monsieur Stéphane Quirion, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil accepte l'offre de service de l'entrepreneur monsieur Dany Champagne pour le déneigement des rues du village pour la saison hivernale et ce, au montant de 24 900,00 \$ taxes incluses.

26- LECTURE DU CONTRAT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET ADOPTION

2018-08-325 **Considérant** que le directeur général, monsieur Serge Vallée, a lu aux membres du conseil un projet de contrat de travail pour les trois prochaines années ;

Considérant que les membres du conseil sont en accord avec les éléments présentés dans le projet de contrat de travail ;

Considérant que le directeur général est en accord avec ce que propose le contrat de travail et accepte de signer celui-ci ;

En conséquence il est proposé par monsieur Alain Carrier, appuyé par monsieur Charles Bolduc et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil propose le contrat de travail préparé pour le directeur général pour une période de trois ans en date du 1^{er} janvier 2019 et qui se terminera le 31 décembre 2021 ;

Que et le maire soit mandaté pour signer pour et au nom de la Municipalité Saint-Honoré-de-Shenley le contrat de travail proposé au Directeur général.

27- DEMANDE D'AUTORISATION VENTE DE POMME

2018-08-326 **Considérant** que le Hockey mineur de La Guadeloupe demande une autorisation à la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley afin de vendre des pommes pour ramasser des fonds ;

Considérant que l'événement se tiendra le 22 septembre 2018 en face du 536, rue Principale à Saint-Honoré-de-Shenley ;

Considérant que des autorisations seront obtenues du ministère des Transports, car l'activité se fera sur la route 269 ;

En conséquence il est proposé par monsieur Charles Bolduc, appuyé par monsieur Alain Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers présents ;

Que le conseil autorise le Hockey mineur de La Guadeloupe de vendre des pommes sur le territoire de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

28-PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

29-FERMETURE/AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

2018-08-327 Il est proposé par monsieur Alain Poulin, appuyé par monsieur Stéphane Quirion et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit fermée.

Il est 22h40.

Dany Quirion, MAIRE

Serge Vallée, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SEC.-TRÈS.